



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 27 avril 2011/cdu

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/11

RAPPORT DE GESTION ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2010

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résultat de l'exercice 2010 reste, comme ces dernières années de très bonne facture avec **une marge d'autofinancement de Fr. 3'194'950.--**, alors que les prévisions budgétaires prévoyaient une marge d'autofinancement de Fr. 241'980.--.

Le rendement des personnes morales, dû à la taxation rétroactive de deux années d'un important contribuable explique ce résultat. Nous relevons également la bonne marche des services industriels (eau et gaz).

Compte de fonctionnement	Comptes 2010	Budget 2010	Comptes 2009
Total des revenus « ordinaires » sans prélèvements aux fonds de réserves	26'428'967	24'072'390	27'044'883
Total des charges « ordinaires » sans les amortissements et attributions aux fonds de réserves (excepté patrimoine financier)	23'234'017	23'830'410	23'372'790
Marge d'autofinancement	3'194'950	241'980	3'672'093

Sur le plan de la gestion, l'année 2010 a été la première année complète à être placée sous la houlette de notre nouveau boursier M. David Golay.

Cette année a été aussi la première placée sous le sceau du nouveau statut du personnel communal. Elle a également été marquée par l'aboutissement de la procédure de fusion Pizy et Aubonne.



Enfin 2010 a vu la préparation de la migration des logiciels administratifs vers Ofisa effective au 1^{er} janvier 2011.

2. MEMOIRE DE GESTION

Durant l'année 2010, la Municipalité a déposé 10 préavis municipaux devant le Conseil communal, selon la liste ci-dessous :

- 1/10 Sécurité 2010
- 2/10 Renouvellement servitude de superficie au Signal de Bougy
- 3/10 Parc Naturel Régional Jura Vaudois (PNRJV)
- 4/10 Rapport accompagnant les comptes communaux de l'année 2009
- 5/10 Réfection routières - Ch. de la Vaux et des Glycines
- 6/10 Arrêté d'imposition 2011
- 7/10 Association intercommunale scolaire de Aubonne-Gimel-Etoy - « ASSAGIE »
- 8/10 Transformation du cinéma Rex - Aubonne
- 9/10 Rapport accompagnant le budget 2011
- 10/10 Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires

2.1 Administration générale, personnel communal, police, signalisation, places de sport, piscine, soins à domicile et prévention, AVASAD, FPHA, EHC, ARCAM.

Responsable : M. Pierre-Alain Blanc, Syndic

Les changements intervenus au sein du personnel communal durant l'année 2010 se présentent comme suit :

Départ : Aucun.

Nouveaux arrivés : Mme Fatima Schranz, surveillante transports scolaires.
Mlles Valeria Lecci et Tania Cunha Ribeiro, apprenties.

Retour : M. Werner Haenggeli, archiviste

Jubilaires :

10 ans : Mmes Cathy Dubois, secrétaire municipale adj., Béatrice Nicolas Lachat, concierge, Catherine Noverraz, aide cantine scolaire.



- 15 ans :** M. Bernard Ayer, ouvrier polyvalent.
20 ans : MM. Manuel Barbosa, ouvrier polyvalent, Daniel Favre, vigneron-tâcheron.
25 ans : M. Alex Gyger, surveillant STEP/fontainier.

Effectif du personnel au 31 décembre 2010

	Plein temps	Partiel	Total collaborateurs fixes	Total EPT	Auxiliaires (Salaires à l'heure)
Administration	5	4	9	7.8	1
Bibliothèque	0	2	2	0.6	4
Police	2	0	2	2	0
Services techniques (STEP, SI, Piscine)	6	1	7	6.6	0
Services extérieurs (Voirie-Parc-Déchetterie)	9	0	9	9	2
Conciergeries	5	3	8	6	6
Centre des Jeunes	0	2	2	1.3	0
Cantine scolaire et accueil parascolaire					9
Devoirs surveillés					3
Patrouilleuses					3
Surveillante bus					1
Organiste	0	0	0	0	1
	27	12	39	33.30	30

A noter que les salaires des collaborateurs-trices de la cantine scolaire, de l'accueil parascolaire, des devoirs surveillés, des patrouilleuses et de la surveillante du bus sont à la charge du Conseil exécutif de l'Etablissement scolaire d'Aubonne et environs. Quant au salaire du surveillant de la STEP, il est à charge de la Station d'épuration d'Aubonne et environs (Aubonne, Montherod, Lavigny et St-Livres).



2.12 Contrôle des habitants - Statistiques

Avec une population de 2'883 habitants au 31 décembre 2010, l'effectif de notre commune a augmenté de 121 unités (+4,38 %) par rapport à l'année précédente.

Répartition de la population au 31 décembre des trois dernières années

Années	Vaudois		Confédérés		Total CH		Etrangers		Total général	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2008	1'279		791		2'070		694		2'764	
	580	699	392	399	972	1'098	346	348	1'318	1'446
2009	1'253		793		2'046		716		2'762	
	575	678	399	394	974	1'072	345	371	1'319	1'443
2010	1'279		788		2'067		816		2'883	
	580	699	412	376	992	1'075	406	410	1'398	1'485

2.13 Répartition des permis pour étrangers

	2008	2009	2010
Etablis (C)	409	394	413
Annuels (B)	264	287	367
Courtes durées (L)	10	12	9
FI + autres	3	1	1
Frontaliers (G)	135	158	183

2.14 Sport et piscine

2010 a été la première année essayant la privatisation de la buvette. Ainsi les comptes ont une lisibilité plus difficiles. L'économie des salaires s'élèvent à Fr. 102'000.-- mais le bénéfice réalisé entre achat et vente qui était de Fr. 77'000.-- a disparu.

Quant aux entrées, elles sont Fr. 5'000.-- plus hautes que le budget et inférieur aux comptes 2009 de Fr. 12'000.--.



2.15 Police

Pas de commentaire, comptes totalement maîtrisés.

2.16 Municipalité

Comptes maîtrisés et apparition d'un retour de Fr. 12'400.-- de vacation suite au remplacement du directeur de l'ARCAM pendant 5 mois par le syndic.

2.17. Administration

Compte 2010 inférieur à 2009 de Fr. 11'000.--

**2.2 Urbanisme et police des constructions, environnement, bâtiments communaux, conciergeries, défense incendie, protection civile, commerces aubonnois.
Responsable : M. René Mamin, municipal**

2.21 Police des constructions

42 enquêtes ont été publiées durant l'exercice 2010 pour les objets suivants :

- Construction de villas et bâtiments d'habitation	6
- Constructions diverses	13
- Transformations et agrandissements divers	21
- Plan de quartier	1
- Reboisement compensatoire	1

2.22 Bâtiments

2.22.1. Stand de tir

La collaboration avec la commune de Lavigny pour l'utilisation du stand par les deux sociétés de tir aubonnoises se passe dans les meilleures conditions. Les formalités pour la signature finale de la convention d'utilisation sont en cours.

2.22.2. Cinéma

Les rencontres entre la commission de construction de l'Association du cinéma, la commune et l'architecte se succèdent rapidement afin de réaliser les travaux de rénovation totale entre Pâques 2011 et fin août. Durant cette période, les projections seront interrompues et reprendront lors de l'inauguration prévue le 27 août 2011.



2.22.3. Rue de Trévelin 18

La rénovation complète du bâtiment après incendie est terminée. Les anciens locataires ont tous trouvé des logements de remplacement et s'y plaisent. Par conséquent, aucun d'eux n'a souhaité revenir dans le bâtiment. Ce sont donc huit nouveaux locataires qui ont pris place dans notre immeuble dès le 15 octobre 2010. Il est à noter qu'un appartement est loué sous forme de cabinet de physiothérapeute. L'administration de ces logements est déléguée à la gérance Bernard Nicod SA, à Aubonne.

Sur le plan écologique, cette construction a obtenu la label Minergie P. C'est le premier bâtiment communal équipé de cette technique de chauffage et de ventilation.

2.22.4. Rue du Chaffard 22

Les appartements de cet immeuble commencent à subir le poids des années. Dès lors, nous profiterons des changements de locataires pour les rénover en profondeur, ces travaux étant difficilement réalisables quand les lieux sont habités.

2.22.5. Local du feu et de la voirie

Dernièrement, nous avons effectué des travaux pour garantir l'étanchéité de la toiture. La méthode utilisée consiste à nettoyer minutieusement les plaques d'éternit sans les déplacer et à les enduire d'un produit étanche à l'eau qui pénètre dans l'éternit devenu poreux.

2.22.6. Ecole de Pré Baulan

L'adaptation des programmes scolaires et le nombre croissant d'élèves ont nécessité la pose de deux salles de classe supplémentaires sous forme de portacabines. Une troisième classe sera également mise en place en 2011.

D'autre part, nous avons changé les portes-fenêtres et les fenêtres du restaurant par des modèles avec une isolation moderne et efficace. Au fil des années, toutes les fenêtres de cet immeuble seront changées pour économiser de l'énergie.

2.23 Urbanisme

2.23.1. Révision du Plan Général d'Affectation

Ce dossier est difficile à conduire. La notion de « Centre d'intérêt régional » traitant de la mobilité par les transports publics et de la densification de l'habitat nous a pris plus d'une année de travail avec le SDT et le bureau d'urbanisme. Le résultat de ce travail n'a pas encore abouti à une solution satisfaisante pour notre commune. Par conséquent, la volonté municipale de soumettre la révision de notre PGA à l'enquête publique avant la fin de la législature actuelle s'amenuise par des éléments indépendants de notre volonté.

2.24 Protection civile

La future organisation des « Régions » vise à faire correspondre les régions ORPCI aux nouveaux districts. De ce fait, notre commune fera partie de la nouvelle Région Morges et l'actuelle Région Rolle-Aubonne est appelée à disparaître.



2.25 SDIS

La nouvelle loi sur le Service de Défense Incendie et de secours est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Elle appelle à réorganiser les SDIS communaux en groupement régionaux. Les centres d'intervention principaux comme Aubonne-Rolle demeurent et leur importance augmentera. La prise de pouvoir centralisée de l'Etablissement Cantonal d'Assurance sur l'autonomie des communes se manifeste, hélas, une fois de plus.

2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales. Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale

2.31 ARASMA

L'ARASMA est une association d'actuellement 47 communes avec 2 buts principaux et 1 but optionnel.

2.31.2. Revenu d'Insertion (RI)

Les communes ont à leur charge les bâtiments, les prestations indûment perçues et non détectées par le personnel du Centre social, ainsi que les déficits en cas de difficultés à gérer les enveloppes attribuées par l'Etat au nombre de dossiers.

Le CSR Morges-Aubonne, grâce à une gestion rigoureuse tant du personnel que des procédures d'attribution clôt une nouvelle fois ses comptes avec Fr. 0,35/hab au lieu de Fr. 1.- prévu. De fait, les comptes de réserves sont alimentés à leur maximum dans le but d'assumer d'éventuelles difficultés.

2.31.3. ASS - agences d'assurances sociales.

Depuis 2005, les communes ont à charge les bâtiments et le personnel de cette structure.

Rappelons que ces spécialistes en assurances sociales traitent les régimes AVS, prestations complémentaires AVS-AI, subventions caisse maladie, pertes de gains militaires et assurance maternités, les allocations familiales, ainsi que de l'enregistrement et le contrôle des affiliés individuels et entreprises.

La gestion, hormis les subventions de la Caisse cantonale AVS, est totalement à la charge des communes Fr. 18.--/habitant.

2.31.3. AJEMA

L'AJEMA est un but optionnel de l'ARASMA auquel 41 communes ont adhéré en 2009.

Rappelons que seul 10 % des coûts sont répartis par habitant, le solde est facturé à la prestation, c'est-à-dire en fonction du nombre d'enfants placés dans les structures du réseau ou réseaux partenaires.



Les parents sont censés payer le 40 % des coûts en moyenne (en fonction des revenus). En réalité, ils paient actuellement en moyenne le 52 % des coûts, tout type d'accueil confondu. Le remboursement de Fr. 66'940.- représente cette différence. Dans le but de répondre aux exigences de la loi, la politique tarifaire est actuellement réexaminée, et devrait être modifiée le 1^{er} août 2011. Ce remboursement est exceptionnel.

2.32 Prévoyance sociale

La composition de la facture sociale est négociée par le Conseil de politique sociale, composé de 3 conseillers d'Etats, de 3 représentants des communes, dont un est également président du Conseil des Régions, qui lui réunit les présidents et les directeurs de chaque région d'action sociale.

Ce Conseil de politique sociale a permis de donner aux communes des compétences stratégiques dans le domaine de la politique sociale, et d'institutionnaliser le partenariat entre l'Etat et les communes dans ce domaine. Le CPS vérifie la conformité de la facture sociale, examine les subventions aux organismes en milieu ouvert (AVASAD, budget famille, prévention des violences etc), définit le catalogue des prestations relatives et optionnelles, exerce ses bons offices canton, communes, préavise aux lois sociales.

On peut observer dans la décomposition de la facture sociale que 2 prestations ont été retirées de la facture sociale, la Protection de la Jeunesse et l'Office d'orientations scolaire et professionnel.

2.33 Etablissement scolaire

Les comptes 2010 ont été gérés selon les données de l'ASSAGIE, sauf pour les locations scolaires. La diminution des frais de transporta scolaires démontre que le long travail sur les aires de recrutement et la réorganisation des établissements scolaires ont abouti aux objectifs.

Les coûts de l'élève sont définis essentiellement par les transports et les bâtiments. Toute nouvelle construction induit une augmentation de ce coût. L'effet positif des transports a été atténué par la construction du collège d'Etoy et de la salle de gymnastique de Gimel.

2.34 Tourisme

Les montants alloués au tourisme restent modestes. Ils sont distribués sous forme de subvention à la SDA, la Commission culturelle et à la Route du Vignoble. Les brochures et autres dépliantes représentent un montant qui correspond à l'intérêt que les visiteurs prennent à découvrir notre région. Le point « I » qui rend service aux touristes constitue une charge minime. La mise en place d'une véritable politique régionale du tourisme devrait voir ce compte évoluer.



**2.4 Finances, services industriels (eau et gaz), service technique, rues et places, éclairage public, épuration, STEP.
Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, municipal**

FINANCES

2.41 Impôts

Sans être comparables à l'extraordinaire année 2009, les recettes fiscales 2010 ont dépassé de 1,4 mio de francs les prévisions budgétaires.

Cette situation résulte essentiellement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales lié à la taxation de deux années (2005 et 2006) d'un contribuable important. Les augmentations de l'impôt à la source et de l'impôt sur la dépense sont également importantes (+ Fr. 236'000.--).

Par contre, l'impôt sur le capital des personnes morales chute en raison, notamment, de l'introduction de la loi sur l'imputation du bénéfice sur l'impôt sur le capital. Les dépenses d'investissement en 2011 ont été de l'ordre de 2,6 mio de francs. Notre endettement brut a été maintenu à 16.6 mio de francs alors que le taux moyen de nos emprunts s'élève à 2.53% pour le moyen et long terme et à 1,75% pour le court terme.

L'émolument pour l'usage du sol (env. Fr. 210'000.--) est resté quant à lui stable par rapport à l'année 2009.

2.42 Rues et places

Les travaux de rénovation de la rue du Lignolat et de la partie sud de la rue des Marchands se sont achevés en été 2010. Il convient également de signaler qu'au vu du résultat des comptes 2010, un fonds de réserve (Fr. 200'000.--) destiné à la mise en place d'une politique de stationnement a été constitué.

2.43 STEP

La baisse des coûts du traitement des boues d'épuration a permis de réduire notre participation de quelque 19% par rapport au budget.

2.44 Service des eaux

Rien de particulier à signaler sinon une attribution au fonds de réserve (extension réseau) de quelque Fr. 376'000.-- liés à des taxes de raccordement particulièrement élevées.

2.45 Service du gaz

Les achats de kWh de gaz ont été plus modestes que budgétés alors que les ventes, toujours par rapport au budget, suivaient une évolution inverse.



2.5 Domaines, cours d'eau, chemins communaux, service des parcs et jardins, cimetière, récupération des déchets, voirie, SADEC, Centre animation des jeunes.

Responsable : M. Eric Muller, municipal

L'année 2010 a été marquée par des difficultés relationnelles et des problèmes de santé parfois très complexes au niveau de quelques collaborateurs. Ces situations, rencontrées au sein de la commune et dans le cadre des groupements intercommunaux, ont engendré des retards dans la réalisation de projets, des réorganisations mises en place dans l'urgence, du stress et des coûts supplémentaires. Elles ont également exigé une grosse dépense d'énergie pour les représentants des exécutifs concernés.

Les questions des relations humaines, de la santé physique et psychique, du plaisir et de la motivation au travail sont au cœur de l'engagement dans une équipe efficace.

Les municipaux de milice sont ainsi parfois confrontés à des situations pour lesquelles ils sont peu préparés mais qui ont l'avantage de les remettre en question en terme de conduite des opérations, de définitions des objectifs et d'accompagnement des collaborateurs.

3. CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité se réjouit de ce que les finances communales soient saines. La maîtrise de nos charges reste une priorité. Les nouveaux investissements à réaliser à court et moyen terme doivent nous rendre vigilants. La Municipalité poursuit la procédure d'identification et la mise à jour de la classification des investissements prévus, en fonction de leur urgence et de leur impact sur les finances communales.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier Madame Mottaz, Messieurs Golay et Warnery ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce beau résultat 2010.



Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 4/11 relatif au "Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2010",
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) adopte

- a) les comptes 2010 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 26'660'501.54** aux recettes;
Fr. 26'328'731.-- aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de **Fr. 219'373.27**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 36'118'722.21**.

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2010.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 26 avril 2011

Au nom de la Municipalité
Le syndic :

La secrétaire :

P.-A. Blanc

J. Mottaz

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 3 mai 2011

Délégués municipaux

- **Généralités :** M. Pierre-Alain Blanc, syndic
- **Finances :** M. Luc-Etienne Rossier, municipal
M. David Golay, boursier communal